

DES INFORMATIONS ET DÉSINFORMATION

Dans toute société, la presse joue un rôle primordial. Au-delà de sa mission première qui est de nous informer et de nous renseigner sur l'actualité, elle aide à la compréhension des événements et contribue à une meilleure connaissance du monde dans lequel nous vivons.

La crédibilité de la presse repose sur sa fiabilité et son indépendance. Tout journaliste se doit de recueillir l'information à la source et de la vérifier, pour la présenter sans parti pris. Cette exigence demande une conscience professionnelle sans faille.

Malheureusement, un bon nombre de nos quotidiens ne semblent pas suivre ces règles de base. Ces journaux privilégient de plus en plus le sensationnel, donnant ainsi l'impression de se soucier davantage d'étoffer leur lectorat au détriment du sérieux ou de la véracité du contenu des articles publiés. Et lorsque ces écrits touchent au domaine médical, cela peut avoir de lourdes répercussions sur la santé des malades. En effet, la simple lecture d'un article peut amener des lecteurs à des actes inconsidérés tels que l'arrêt de leur traitement, par exemple.

Souvent, certains journalistes travaillent dans la précipitation en se contentant d'informations glanées sur Internet pour sources de leurs articles. Dans le cas où ceux-ci n'ont pas de formations médicales et sans l'apport de conseils de spécialités, ils sont alors dans l'incapacité de relever et de filtrer certaines inexactitudes qu'ils publient.

Ces dernières semaines, de nombreux médicaments ont été mis sur la sellette, et une fois de plus, beaucoup de journaux qui se sont penchés sur le sujet n'ont pas brillé par leur sens de l'exactitude. À titre d'exemple, quelques-uns d'entre eux, et non des moindres, ont annoncé, à tort, que les spécialités à base d'association de "Dextropropoxiphène-Paracétamol" étaient retirées du marché français, alors qu'en réalité, l'Afssaps a déclaré un retrait progressif des spécialités concernées par cette mesure. Il est à noter par ailleurs, que l'Académie Nationale de Médecine en France a vivement critiqué la recommandation européenne de retrait de ces antalgiques au motif d'intoxications liées, selon cette même Académie, à des utilisations déviantes très exceptionnellement observées en France.

Les professionnels de santé ont été confrontés à un déluge de questions de la part de leurs patients sans qu'ils aient à temps les éléments nécessaires pour pouvoir mettre fin à leurs inquiétudes. Heureusement, le ministère de la santé a réagi en diligentant la commission de pharmacovigilance à statuer sur ce sujet. Cette dernière a donné son avis en se basant sur des informations scientifiques récentes et sur des données émanant du système national de pharmacovigilance. Cette commission a conclu que l'usage de ces spécialités, dont le chef de file a été mis sur le marché en 1964, ne présentaient aucun risque pour la santé des patients, dans les conditions normales d'utilisation.

Cependant, le ministère de la santé au Maroc procédera, comme en France, au retrait progressif de ces médicaments afin d'harmoniser leur dispositif de sécurité avec le dispositif européen auquel notre pays fait référence.

Mais, comme c'est souvent le cas, les communiqués et les mises au point ne suffisent pas à dissiper les doutes engendrés par des articles de presse diffusant des informations erronées.

Il est temps que tous les intervenants de ce secteur mènent une réflexion pour éviter ces dérapages récurrents permettant ainsi à la presse nationale de continuer à accomplir sa noble mission d'information au service du citoyen.

Abderrahim Derraji

